dimanche 26 mai 2013

Le procès de la « mafia du Sud » débute demain

Rouvert en novembre 2006, Le Cercle Concorde a fermé ses portes un an plus tard.

L'histoire

Les cercles de jeux ont souvent nourri l'imaginaire des écrivains ou des scénaristes de films, à l'image de la série télévisée *Mafiosa* s'appuyant sur le scandale du cercle Wagram. Mais l'affaire jugée dès demain devant le tribunal correctionnel de Marseille, dite du « Cercle Concorde », dépasse largement la fiction en réunissant sur le banc des accusés des militants corses soupçonnés d'assassinats ou de braquages, des hommes d'affaires peu scrupuleux, motivés par l'appât du gain, un banquier suisse... et aussi l'ancien numéro 2 de la cellule antiterroriste de l'Élysée dans les années 80, en la personne de Paul Barril.

Un triple assassinat

Figure centrale du dossier, Paul Lantieri, homme d'affaires bastiais, qui possède notamment une brasserie à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), une discothèque à Bonifacio (Corse-du-Sud). Depuis le 30 novembre 2006, il exploite aussi le Cercle Concorde à Paris, grâce, selon les juges, **« à une tolérance administrative accablante »** de la part du ministère de l'Intérieur, alors occupé par Nicolas Sarkozy.

L'enquête débute avec un triple assassinat dans un bar à Marseille. Paul Lantieri, dont le train de vie était déjà dans le collimateur de la justice, est soupçonné d'avoir porté assistance à l'un des auteurs du crime.

Des perquisitions et écoutes téléphoniques révèlent l'importance de ses gains financiers : alors que les statuts du Concorde assurent que le cercle doit **« promouvoir l'idéal républicain »,** il servirait en réalité à blanchir de l'argent illicite, avec l'aide de son associé depuis l'an 2000, le banquier suisse honorablement connu François Rouge.

L'argent, notamment récolté lors de braquages, aurait été réinjecté dans les jeux de roulette et de cartes. Fin 2007, les principaux protagonistes sont interpellés, sauf Paul Lantieri, opportunément prévenu. **« C'est la fin du monde, ils ont tout. Si tu as un moyen de prendre la route, il faut le faire »,** aurait dit François Rouge à son associé.

« Un affairisme sournois »

Depuis six ans, Paul Lantieri est donc en cavale. Jusqu'à hier où, coup de théâtre, son avocat, maître Emmanuel Daoud, a déclaré : **« Mon client sera présent lundi à son procès à Marseille. Il répondra aux accusations portées contre lui. »**

Dans un dossier que les juges considèrent **« d'un affairisme sournois et assassin »,** les prévenus risquent jusqu'à 10 ans de prison. Car ce « Cercle Concorde », installé dans le IX^{e} arrondissement de la capitale, était aussi le lieu d'une rivalité de pouvoirs entre les repreneurs de l'établissement et son ancien propriétaire, Edmond Raffali. Inquiet de la tournure des événements, ce dernier sollicite l'appui des financeurs occultes de Lantieri pour s'en débarrasser.

Le banquier François Rouge ne s'en laisse pas compter, et par relations, entre en contact avec l'ancien gendarme Paul Barril qui lui conseille de faire appel à un certain « Mario », consultant en affaires africaines...

Le rapport de forces tourne au désavantage du duo Lantieri-Rouge exclu de la gestion de l'établissement. La mort de Marcel Ciappa, abattu dans une clinique à Aubagne (Bouches-du-Rhône), signera la fermeture définitive du Cercle Concorde. Et toute une vague d'arrestations qui ont fait du bruit dans le milieu « corso-marseillais ». Et en marge de l'affaire, deux meurtres n'ont pas encore été élucidés...

Vincent BESNARD.